Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 109 (1928)

Vereinsnachrichten: Cahier des charges du délégué de la S.H.S.N. à la Bibliothèque de la Ville de Berne

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous espérons, Messieurs, que la présente requête, qui ne fait qu'appuyer la pétition que nous vous avons envoyée en 1913, sera prise en considération dans les discussions qui auront lieu dans les milieux qui doivent prendre la lourde décision d'éditer le nouvel Atlas topographique, lourde, en effet, tant ses conséquences ont de l'importance pour la Science suisse.

Jusqu'à ce jour, dans plusieurs domaines scientifiques, la Suisse a été à la tête du mouvement, parce que nos savants bénéficient d'un outil déjà splendide, comparé à celui qu'ont en mains les savants des pays voisins. Sachons conserver cet avantage, mieux encore, faisons le grandir, car il s'agit au fond de la grandeur morale de la patrie, qui entraîne avec elle le respect dont elle est entourée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Au nom du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles,

Le président central: (Signé) *Maurice Lugeon.*

Le secrétaire central: (Signé) *Pierre Th. Dufour.*

---

2. Cahier des charges du délégué de la S. H. S. N. à la Bibliothèque de la Ville de Berne

Le délégué est chargé des relations entre la Bibliothèque de la Ville de Berne et la S. H. S. N. Il conseille le bibliothécaire dans toutes questions qui intéressent la S. H. S. N.

Il conserve l'inventaire, mis à jour par le bibliothécaire, du stock des Mémoires et le maintient à jour.

Collaborant avec le bibliothécaire, il établit la liste des échanges. Cette liste est:

1. publiée dans les „Actes“,
2. tenue à jour.

Le délégué prend connaissance de toutes les demandes d'échanges et fait rapport et propositions au Comité central de la S. H. S. N. qui décide en dernier lieu.

La Bibliothèque ne renoncera à un service d'échange qu'après en avoir nanti le délégué qui fera rapport au Comité central. Ce dernier décide en dernier lieu.

La procédure reste la même pour la création de nouveaux services d'échanges.

Ce délégué prendra part aux travaux de réduction du stock des Mémoires ou volumes décidés par la Commission des publications.

Le délégué adresse chaque année son rapport écrit au Comité central.